

15 jan 2015 -11:51

## L'ONSSAPL publie son "Rapport annuel 2013"

L'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL) publie son "Rapport annuel 2013".

L'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL) publie son "Rapport annuel 2013".

Encore une fois, le nouveau contrat d'administration 2013-2015 ne manque pas d'ambition. Malgré les économies imposées auxquelles il faut faire face, l'ensemble du personnel s'est investi pour répondre à nos engagements tout en suivant les mêmes objectifs : améliorer le fonctionnement interne et la prestation de service à l'égard de nos clients.

Cette année nous avons réalisé des investissements dans de nombreux projets tels que la création d'une charte de convivialité, le renouvellement et l'amélioration de la couverture de l'assurance hospitalisation collective, la consultation (notamment de la fiche de rémunération) et la gestion en ligne des données personnelles via une application interactive... Une impulsion a également été donnée au dossier électronique pour les allocations familiales.

En ce qui concerne le transfert de compétences des allocations familiales, depuis fin 2013 il est acquis que l'ONSSAPL prendra à son compte au 1er juillet 2014 la gestion des allocations familiales de la police fédérale et préservera les boni d'allocations familiales.

Un grand changement nous attend pour le futur puisqu'au 1er janvier 2015, l'ONSSAPL fusionnera avec l'Office de sécurité sociale d'outre-mer (OSSOM) pour devenir une nouvelle institution : l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS). Cette opération ne signifie pas seulement une garantie d'avenir, un renforcement de compétences nécessaires, mais ouvre également de nouvelles perspectives.

C'est un véritable challenge pour notre institution, toujours en mouvement, qui renforcera encore davantage notre volonté d'accomplir notre mission, celle d'être, pour l'ensemble du secteur public, le partenaire de qualité que nous sommes déjà pour les administrations locales.

Vous pouvez également télécharger le rapport annuel sur la page de publications de notre site web :

<http://www.onssapl.fgov.be/fr/onssapl/publications/publications.htm>

François Florizoone  
Administrateur général ONSSAPL

Office national de sécurité sociale des administrations  
provinciales et locales (ONSSAPL)  
Rue Joseph II 47  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 239 12 11  
<http://www.rszppo.fgov.be>